la Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

Lutter contre l'école Blanquer
Résister ensemble
Construire la mobilisation

À vos agendas!!!

Réunions syndicales de rentrée du 9 au 14 septembre

(voir les modalités au dos)

GRÈVE du Jeudi 23 septembre

Tous et toutes ensemble dans la rue pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, l'amélioration des conditions de travail, les salaires.

Instances, Stages syndicaux et RIS

✧ Plusieurs **stages syndicaux** SNUipp et FSU sont en cours de préparation :

- **Stage avec le GFEN** autour des pratiques enseignantes **Premier trimestre**
- **Stage syndical avec Philippe MEIRIEU**, chercheur, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie sur le thème ***« Le métier d'enseignant·e, comment envisager la riposte ? »*** **Mardi 25 janvier 2022**
- **Stage avec des militant.es nationaux du SNUipp-FSU** autour des thèmes de la résistance aux réformes libérales sur le volet pédagogique, l'entrée dans le métier, les conditions de travail. **Dernier trimestre**

✧ Et aussi tout au long de l'année : des commissions, des RIS d'infos carte scolaire, mouvement…

✧ **Lundi 6 septembre après-midi : Comité Technique de rentrée** pour acter les ajustements de rentrée. Faites remonter vos chiffres, les écoles en tension peuvent nous contacter dès à présent par téléphone ou par mail.

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

I°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

n° 262 déposé le 25/08/2021

Sommaire :

Page 1 : À vos agendas !
Page 2-3 : Edito, derrière le passe sanitaire
Page 4 : Formation initiale
Page 5 : Qui sera dans les écoles à la rentrée ? - Formateurs·trices
Page 6 : Maternelle
Page 7 : ASH—RASED
Page 8 : CAPPEI—EMAS
Page 9 : Plan de formation
Page 10 : Syndicalisme et mobilisations
Page 11 : SNUipp-FSU du Jura
Page 12 : RIS de rentrée

Édito

Directement ou indirectement touchés par la pandémie, ce sont des millions de personnes en France, des milliards dans le monde, jeunes, étudiant.es, enfants, aîné.es, travailleuses et travailleurs , chômeuses et chômeurs qui souffrent et sont maltraité.es lors de cette crise sanitaire. Ce sont les raisons qui doivent nous pousser et nous guider pour parvenir à l'éradication de ce virus.

Nous dénonçons la méthode employée par le gouvernement, génératrice de fortes tensions, et très délétère en pleine crise épidémique. La corrélation entre la vaccination et les revenus fait dire que le passe sanitaire est antisocial. Ce sont des milliers de travailleur·ses qui se trouvent contraint·es et menacé·es de sanctions graves.

Depuis le début de la pandémie, les moyens financiers et humains réclamés par les syndicats et associations de soignants, pour remettre debout les hôpitaux publics et soigner correctement, n'ont pas été octroyés. Il en est de même pour les Ehpad. Pire, dans certains endroits nous constatons même que la casse de l'hôpital public continue (fermeture de lits, suppressions de postes…).

Et pendant ce temps, la France s'oppose toujours, avec l'Union européenne, à la levée des brevets au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce. Pourtant c'est la seule façon pour que, dans les pays pauvres et émergents, les vaccins puissent être fabriqués et distribués massivement. C'est à la fois une question de solidarité internationale, de santé publique et d'efficacité. Car tant que la pandémie ne sera pas résolue à l'échelle mondiale, elle ne le sera nulle part.

Nous devons sortir de cette crise en débattant, en s'écoutant, en se faisant collectivement confiance. Tout ceci à l'opposé de la culpabilisation/punition orchestrée par Macron, l'homme qui sanctionne plus vite que son ombre... Nous avons mieux à faire que de céder aux tentatives de divisions et dispersions.

Le bureau du SNUipp-FSU39

Derrière le passe-sanitaire, l'impasse éducative et sociale

Quand pour sortir de la crise du coronavirus, l'OMS et le conseil scientifique lui-même prônaient une campagne vaccinale « pédagogique », préconisant d'« aller vers » les populations, Macron, déclinant sur le plan sanitaire son autoritarisme libéral, décrétait la répression sociale, culturelle et bientôt éducative pour celles et ceux qui ne se soumettent pas, par conviction ou manque de moyens.

Ainsi, mi-juillet, la décision de mettre en place le passe sanitaire a été prise de façon autoritaire, non démocratique, dans un cadre de délibérations obscures, celui d'un seul homme : le président de la République qui n'aura réuni que le seul Conseil de défense. Elle passe outre toute discussion réelle au Parlement qui est, une fois encore, considéré comme une chambre d'enregistrement.

Non, nous ne nous déchirerons pas face à cette mascarade. Nous n'accepterons pas l'exclusion, la mise au ban et la mise à l'écart de celles et ceux d'entre-nous qui contestent les obligations imposées, les injustes sanctions. Alors que depuis deux ans, est menée une mensongère et approximative politique sanitaire, se poursuivent les attaques contre notre système de santé.

Ainsi, aucune leçon n'est tirée face aux dégâts engendrés par le manque de moyens organisé et provoqué par une succession de différents gouvernements, prolongé et amplifié par l'actuel.

La campagne de vaccination est en dessous de tout. Menaces et sanctions, mais aussi des pans entiers de la population sans accès aux soins et vaccins. Si nombre d'entre nous souhaitent encourager et convaincre des bienfaits d'une vaccination massive, c'est avant tout et toujours dans une démarche collective, pour gagner ensemble et solidairement une protection commune, en particulier pour les plus fragiles d'entre nous.

Ensemble, nous avons à combattre toutes les réformes libertiCides et antisociales, notamment celles de l'assurance chômage et des retraites qui frapperont encore les mêmes : les plus faibles. Les plus riches seront encore épargné·es : patrons et actionnaires des laboratoires qui se gavent sur le dos de nos impôts quand est pourtant indispensable une levée des brevets, promise par Macron.

Derrière le passe-sanitaire, l'impasse éducative et sociale...Suite

Contre la récupération de l'extrême droite, pour le progrès social

Nous n'accepterons pas non plus, une nauséabonde récupération politique d'une extrême droite toujours prompte à profiter des légitimes colères pour avancer ses honteuses idées à l'opposé de nos valeurs progressistes.

Nous avons tellement mieux à faire, et nous allons le faire. Toutes et tous, fortes et forts des certitudes nées de nos échanges, de nos accords et désaccords assumés. C'est ensemble, dans la rue et dans les mobilisations à venir que nous construirons les alternatives nécessaires pour un vrai monde d'après qui remettra en cause les projets du néolibéralisme du monde d'avant. Monde d'avant où faisant fi de terribles inégalités, l'appauvrissement des plus pauvres et l'enrichissement des plus riches se perpétuent...

Pour un plan d'urgence éducatif et social

Sur le champ de l'éducation, dans le second degré, s'organise l'application de cette politique répressive, excluante, qui conduira à une rupture avec « l'école pour tous » Puisque les élèves non vaccinés et cas contact seront sortis des salles de classe quand les autres continueront à aller en classe.

De plus, Blanquer pour défendre ses réformes et cette politique vaccinale répressive, décrit à longueur d'antenne le désastre psychologique causé par la pandémie sur les plus jeunes et l'augmentation des inégalités qui en découle. Nous dénonçons cette instrumentalisation et nous cherchons encore le déploiement de moyens éducatifs et sociaux pour endiguer la fracture déjà bien entamée par sa politique : où sont les allègements d'effectifs, où sont les postes de RASED, où est la médecine scolaire, où sont les assistantes sociales ?

Suppression des places en structures spécialisées, suppression des plus de maîtres que de classe, contractualisation des aides à l'éducation prioritaire, création de postes de contractuel·les non formé·es pour remplacer des fonctionnaires, atomisation de la formation continue, suppression de petites structures en milieu rural, maintien dans la précarité des AESH, suppression des instances paritaires, négation de la souffrance au travail et de la question de l'augmentation des suicides dans la profession, abandon de la médecine du travail et de la médecine scolaire, pilotage par les évaluations, attaque de la liberté pédagogique…voilà la déclinaison non exhaustive des attaques du Blanquerovirus qui a accompagné et amplifié largement les conséquences du confinement.

Dès le début de la pandémie, le SNUipp-FSU avait réclamé « un plan d'urgence éducatif et social ». L'argent économisé par l'éducation nationale servira-t-il à généraliser (comme à l'hôpital aujourd'hui) la présence de vigiles et de caméras de surveillance devant les établissements ? Cette politique irresponsable détourne les moyens des services à la population (éducation, santé, sécurité…) pour financer une politique répressive que le gouvernement a rendu indispensable en créant de la colère, en engendrant des fractures, de la violence.

Même si notre statut a été attaqué, si notre ministre nous voudrait soumis à son nouvel ordre libéral et autoritaire quitte à renoncer à l'éducation pour toutes et tous, nous savons où nous sommes, nous avons notre boussole. C'est pourquoi, plus que jamais, nous avons besoin de nous retrouver, pour ne pas être piégés dans les divisions et la peur, autour des questions de classes, de métier et de société et pour construire la riposte.

Nous appelons à la réflexion collective et à s'inscrire dans les mobilisations contre la régression sociale et la répression.

Nous vous proposons d'ores et déjà plusieurs dates de RIS, stages et de vous engager dans la construction de la mobilisation du 23 septembre « pour un plan d'urgence dans l'éducation » à l'appel de la FSU, CGT, FO, Solidaires .

Annick Fromont et Séverine Duparet

Derrière le masque ...

En France
+ 300 milliards d'euros pour les plus riches sur l'année 2020 (+ 30%)

Payer toutes les AESH au SMIC représenterait 0,1% de cette augmentation.
Ces 300 milliards financeraient le déficit prévu des retraites pour 20 ans !

Source : revue Challenge Août 2020 et calculs François Ruffin

Formation initiale : La réforme se met en place

Blanquer poursuit sa politique de casse de l'Education Nationale en mettant en place à marche forcée la réforme de la formation initiale des enseignant.es pour la rentrée 2021. Cette réforme unanimement contestée va atteindre la professionnalité, la polyvalence, les conditions d'entrée dans le métier, banaliser et entériner le recours aux contrats et à la précarité.

De plus elle impose aux INSPE une maquette essentiellement orientée sur les apprentissages dits "fondamentaux". En effet, 55 % des enseignements dispensés concernent les mathématiques et le français.

Des étudiant·es sous contrat dans les classes

La réforme prévoit la possibilité pour les étudiant·es un tiers-temps d'enseignement en classe sous statut de contractuel.le alternant·e. Evidemment, c'est une logique budgétaire qui prévaut : recourir à des étudiant·es, faiblement rémunéré·es, pour ne pas recruter des fonctionnaires titulaires. Ces étudiants devront mener de front la préparation, la gestion de la classe, la préparation du CRPE et l'obtention du master.

L'obligation de l'organisation du service de ces étudiant·es "alternant·es" dans la précipitation pose des difficultés : information très tardive des enseignant·es complété·es, déficit de candidat·es parfois très important entraînant de nombreux supports vacants... dont il y a fort à parier qu'ils seront pourvus par le recrutement d'autres contractuel·les.

Recul de la place du concours

Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU alerte et dénonce la surcharge de travail en M2 MEEF due, notamment, au poids du mi-temps en classe. Cette réforme est aussi marquée par le recul de la place du concours.

À compter du printemps 2022, il faudra une année d'étude supplémentaire non rémunérée qui allongera d'autant la carrière. De plus, pour devenir enseignant·e il faudra avoir les moyens de financer 5 années d'études sans aucune certitude d'être recruté·e à la fin ! Cela aggravera encore le manque d'attractivité du métier et les inégalités entre étudiant·es.

Le contenu du prochain concours est également modifié, avec une plus grande part accordée aux apprentissages fondamentaux.

Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE)

À la rentrée 2021, apparaissent aussi les premiers PPPE proposés aux bacheliers dans Parcoursup et opérés à la fois en lycée et en université. Il doit être diplômant (aboutissant à un diplôme national de licence généraliste), avec un débouché "naturel" sur le master MEEF. Des stages sont prévus tout au long de la formation.

Le SNUipp-FSU dénonce cette formation des enseignant·es du 1er degré au rabais. Les INSPE sont écartés de ce dispositif. Sont-ils voués à disparaitre ?

Les interventions des formatrices et formateurs du premier degré sont quasi inexistantes.

Mise en place des contrats d'AED

Par ailleurs, depuis la rentrée 2019 dans certaines académies, des étudiant·es entrant en L2 se voient proposer des contrats d'AED en préprofessionnalisation de 3 ans, pour une rémunération nette allant de 700€ en L2 à 980€ en M1. Bien que ces sommes restent insuffisantes pour financer leurs études, le risque d'échouer aux examens est augmenté, le temps en stage amputant le temps universitaire. Le SNUipp-FSU dénonce le recours à une main-d'œuvre bon marché : des étudiant·es, non titulaires du concours et non formé·es pourront être en responsabilité de classe. Ces dispositifs permettront, en outre, de disposer à terme d'un vivier de contractuel·les en cas d'échec au concours.

Mallorie Cousson et Lucille Déon

Ce que porte le SNUipp-FSU : une autre réforme est possible !

Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en place de cette réforme et revendique un concours placé en fin de L3 suivi d'une formation initiale de deux ans rémunérée, sous statut de fonctionnaire stagiaire et validée par un master.

Le SNUipp-FSU s'oppose au recours d'étudiant-es contractuel.les pour remplir des missions d'enseignement. Pour les stagiaires recruté-es par concours, nous demandons la mise en responsabilité progressive avec des stages allant de l'observation à la responsabilité, en passant par la pratique accompagnée.

Une première année de titulaire à mi-temps en classe permettrait de construire des compléments didactiques et disciplinaires et de se confronter à l'analyse de pratiques. La formation initiale doit se poursuivre en T2.

Débutant·es, futur·es enseignant·es : qui sera dans les écoles à la rentrée ?

Cette année, dans le Jura :

Lors de la rentrée de septembre 2021, 27 Professeur·es des écoles stagiaires (PES) (plus 3 renouvèlements) seront réparti·es dans les écoles, où ils et elles effectueront un mi-temps en classe. Potentiellement, il y aura aussi 20 étudiant·es (alternants) qui seront en classe à tiers-temps (8h/semaine).

Au fur et à mesure des années, d'autres profils de futur·es enseignant·es exerceront dans les écoles

Les PES lauréat·es de la session 2021	9 386 recrutements effectifs (sur 9 890 places offertes aux concours)	Elles et ils seront à mi-temps en responsabilité dans une école et à mi-temps à l'INSPE en M2 MEEF ou en formation adaptée.
Les PES lauréat·es de la session supplémentaire pour l'académie de Créteil 2021	300 recrutements sur 300 places offertes	Elles et ils ont les mêmes conditions d'entrée dans le métier que les lauréat·es de la session 2021.
Les PES lauréat·es de la session 2020 qui auront bénéficié d'un report, d'un renouvellement ou d'une prolongation de stage		Elles et ils sont soumis·es aux mêmes règles que tous les lauréats du CRPE 2020. Elles et ils seront donc à mi-temps en classe et à mi-temps à l'INSPE.
Nouveauté : les M1 MEEF, en alternance, dans certaines académies	*4 316 contrats proposés*	Elles et ils seront à tiers temps dans les écoles, rémunéré·es 865 euros brut/ mois (environ 722 euros net, auxquels s'ajoute une fraction de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur).
Nouveauté : les M2 MEEF en alternance		Elles et ils seront à tiers temps dans les écoles, rémunéré·es 865 euros brut/mois (environ 722 euros net, auxquels s'ajoute une fraction de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur).
Les M2 MEEF - non alternant·es	Non connu	Elles et ils seront en stage d'observations et de pratique accompagnée pendant 18 semaines, soit un tiers de leur temps.
Les étudiant·es (AED en préprofessionnalisation), pour un contrat de 3 ans (de la L2 au M1) , se destinant à passer le CRPE		Elles et ils seront 8h/semaine sur 36 semaines. En M1, Elles et ils seront en tiers temps dans les écoles, rémunéré·es de 690 € à 975 € /net

Formateur-trice du premier degré : une fonction dans la tourmente

Dans la suite logique de la politique Blanquer, le métier de formateur·rice est aujourd'hui mis à mal : surcharge de travail, conditions de travail dégradées et dénaturation de leurs métiers. Le SNUipp-FSU revendique une formation initiale et continue des enseignant·es de qualité. C'est une des conditions de la démocratisation de la réussite scolaire.

Réforme du CAFIPEMF

Le nouveau CAFIPEMF témoigne de la volonté du ministère de centrer l'activité des formateur·trices autour des fondements de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer avec l'accent mis sur l'individualisation et les missions d'encadrement.

Cette réforme induit une transformation radicale de la fonction des CPC, conduisant celles et ceux qui le souhaitent à se constituer en nouvelle hiérarchie intermédiaire en valorisant ces missions d'encadrement.

Formateur-trice du premier degré : une fonction dans la tourmente (suite)

Pour la rentrée 2022, l'annonce de la création d'une centaine de postes de CPC est dérisoire si on la rapporte à l'intensification et à la surcharge de travail. De plus, elle est inutile tant que ne sont pas traitées les raisons de la désaffection des postes de CPC dans les départements. C'est le cas dans le Jura où plusieurs postes de CPC restent vacants sur de très longues périodes et sont souvent occupés par des faisant-fonction.

Enfin l'annonce faite d'une augmentation des indemnités de 500 € par an concerne seulement les CPC, excluant de fait les PEMF.

Les formatrice·teurs du premier degré subissent une réassignation profonde de leurs missions, les éloignant de la préoccupation de l'enseignement d'une culture commune pour toutes et tous et du renforcement de la qualité professionnelle des enseignant·es de terrain. Elles et ils sont pourtant les vecteurs essentiels de la lutte contre les inégalités scolaires.

Pour le SNUipp-FSU, la qualité de la formation continue et le respect des conditions de travail des formatrices et formateurs nécessitent :

- des formations qui répondent aux besoins que les enseignant·es formulent ;
- une formation menée entre pair·es, sans contrôle hiérarchique ;
- une déconnexion par rapport au déroulement de carrière ;
- un recentrage des missions des formateur·trices sur les tâches d'élaboration et de conduite de situations de formation.

Mallorie Cousson et Lucille Déon

Maternelle : deeemandez l'prograaaamme !

La mouture de 2015 a fait consensus, ce qui est rare. Issus de la recherche dans son ensemble, ces programmes ont été bien accueillis par les enseignant.es qui se les sont appropriés.

C'était sans compter l'ambition aux dents longues d'un ministre… Comme nous l'avions prévu, les évaluations de CP ont été utilisées pour faire la démonstration de l'efficacité de la politique Blanquer *(phase 1)*.

Maintenant que la preuve est faite, il n'y a plus qu'à pousser encore plus la machine : l'école maternelle va elle aussi être profondément modifiée par JM Blanquer *(phase 2)*. Arguant de la scolarisation obligatoire dès 3 ans, le Conseil supérieur des programmes (CSP) définit un recadrage important du programme de maternelle. La "nouvelle" école maternelle sera celle des fondamentaux (les attendus de fin de cycle sont plus nombreux), des évaluations nationales (de le PS à la GS), des listes de vocabulaire et surtout de la préparation de l'évaluation de CP. Car l'école maternelle sera axée sur la **préparation à l'entrée en CP**.

Contrairement aux apparences, le ministre fait plus qu'amener un nouveau programme : si les grandes orientations de 2015 semblent préservées, il construit une véritable rupture dans la culture professionnelle des enseignants de maternelle. Il est précisé que ces enseignants devront *"se conformer à des protocoles précis"*. **Le livre orange va faire des petits !**

La maternelle a une place particulière en France. Elle est très regardée par les pays de l'OCDE car elle a fait ses preuves en matière de socialisation des élèves et de développement du langage. L'heure est à la vigilance de chacun·e si l'on veut conserver ces avantages. Ne nous laissons pas imposer des pratiques sans réfléchir : enseignant·es, nous sommes des professionnel·les de la pédagogie et devons le rester. Restons maître·sses de nos choix et ne rentrons pas dans les carcans ministériels.

Patricia Ganneval

Le SNUipp-FSU refuse la politique de baisse des moyens alloués aux structures et dispositifs ASH. Le manque d'ambition et de volonté politique pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur les élèves dits à besoins éducatifs particuliers est alarmant.

Le SNUipp-FSU dénonce notamment :

- le manque de moyens pour les structures et dispositifs de l'ASH : baisse des dotations horaires des SEGPA, fermeture d'EREA, suppressions ou trop faibles créations de postes RASED à dominante relationnelle et pédagogique, dispositifs ULIS surchargés.

- la dégradation des conditions de travail et l'empêchement d'exercer nos métiers : dévoiement des missions des personnels RASED, UPE2A à qui il est demandé d'assurer des missions de remplacement, agrandissement des zones d'interventions, surcharge de travail pour les Enseignant·es Référents Handicap.

Il existe aujourd'hui une véritable tendance à diminuer les postes de l'enseignement adapté au profit de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il ne peut y avoir de concurrence pour faire face aux enjeux de l'après crise sanitaire pour les élèves dits à besoin éducatif particuliers. Tant les enseignements adaptés que les dispositifs d'inclusion doivent bénéficier de moyens supplémentaires.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU rappelle l'urgence d'un plan de rattrapage pour l'école, l'augmentation du nombre de RASED sur l'ensemble du territoire, l'augmentation du nombre de départs en formation, la nécessité de confirmer l'importance des structures et dispositifs de l'ASH par une revalorisation de ses métiers.

Les RASED une nouvelle fois sur la sellette

L'année scolaire 2020-2021 et les conséquences de la pandémie sur les élèves les plus fragiles ont mis en lumière l'aggravation des inégalités scolaires. C'est dans ce contexte que le MEN met une nouvelle fois sur la sellette les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté.

Une quinzaine de départements a été auditionnée par une mission de l'inspection générale (IG) afin de répondre à une enquête ministérielle concernant « L'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ». La mission a rendu son rapport fin avril mais il n'a pas été rendu public. Pour autant, le ministre a transmis aux IA-DASEN les conclusions et les préconisations de l'IG dans un courrier que le SNUipp-FSU s'est procuré. Il nous a fait bondir :

La mission affirme que les effets du RASED sur les élèves en difficulté constituent un « angle mort » malgré un soutien du dispositif par l'ensemble des enseignant·es et des parents d'élèves. Elle estime aussi que les réseaux n'ont pas opéré les évolutions souhaitables « incluant le RASED dans un périmètre plus large d'action dédiée à l'aide aux élèves vulnérables » au regard des changements opérés ces dernières années dans le paysage éducatif, faisant référence à l'inclusion scolaire et aux pôles ressources.

Si la mission ne préconise toujours pas d'abonder les moyens, elle suggère de pourvoir les postes vacants par des départs en formation à la hauteur des besoins, d'accompagner les RASED vers une intégration plus efficiente des stratégies d'aide au plus près des besoins de l'ensemble des élèves vulnérables et d'apporter une formation continue à l'ensemble des enseignant·es.

C'est cette même administration qui pointe aujourd'hui des insuffisances, qui a réduit d'année en année les postes. C'est bien elle qui a délaissé ce dispositif (notamment en refusant les départs en formation) et qui a refusé la concertation avec les principaux intéressés.

Pour le SNUipp-FSU, les réseaux d'aides sont un levier majeur de réduction des inégalités scolaires. Il a chiffré à 6800 le nombre de postes nécessaires pour que les RASED puissent se déployer dans toutes les écoles et exercer leurs missions de prévention et de remédiation partout sur le territoire.

Nouvelles dispositions pour le CAPPEI : fin de la formation spécialisée ?

La circulaire n°12-2-2021 est sortie avec les nouvelles dispositions pour l'obtention du CAPPEI par la Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP). Celle-ci sera accessible aux enseignant·es titulaires ou contractuel·les avec un CDI et « qui justifient de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap ». Si l'on peut considérer cette nouveauté comme une avancée pour les personnels, permettant un accès plus facile à la certification (notamment pour les collègues du 2nd degré), ces décrets présentent le risque de voir diminuer les départs en formation, de réduire certains parcours et d'ouvrir ainsi la voie à la suppression progressive de la formation spécialisée dans son ensemble.

Cette nouvelle façon d'obtenir le CAPPEI remet en cause le rapport de l'enseignant·e spécialisé·e à la recherche en pédagogie.

Ces nouvelles dispositions confirment la volonté de réorienter les missions des enseignant·es spécialisé·es vers celles de personnels ressources, au détriment d'interventions directes auprès des élèves, en leur confiant notamment des missions de coordination des actions de l'école inclusive et/ou de formations des collègues, sans compensation ni formation complémentaire.

Par le biais d'une restriction budgétaire, elles introduisent une mesure d'inégalité via l'abaissement du volume de formation offert aux certifié·es CAPPEI par la VAEP (désormais 100 h de stages MIN), au lieu des 400h de la formation complète du CAPPEI.

Le SNUipp-FSU maintient son exigence d'une formation spécialisée à 750h, de qualité, qui puisse répondre aux besoins exprimés par le terrain.

EMAS : un dispositif inutile, onéreux

La mise en place des équipes mobiles d'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap (EMAS) se généralise sous l'impulsion des ARS (circulaire du 14 juin 2019) et de l'éducation nationale. Sa mission affichée est de maintenir l'élève en situation de handicap dans le milieu scolaire, au plus près de son lieu de vie, voire de contribuer à la résolution de situations de crises dans les écoles.

Cette circulaire n'est pas produite conjointement avec le MEN et n'est pas (encore ?) parue au BOEN. Les professionnels qui interviennent sont extérieurs à l'école, ils peuvent dépendre de structures privées, n'ont pas forcément de connaissances du milieu scolaire. Ils sont spécialisés dans le champ de la prise en charge du handicap, mais n'interviennent pas directement auprès de l'enfant. Ils distillent des conseils ou des « formations » pour aider à leur prise en charge. Ils sont, pour l'administration, un moyen d'entériner la pénurie des places en structures sans pour autant représenter un réel soutien dans la prise en charge de l'élève.

Pour le SNUipp-FSU, en lieu et place des EMAS, le budget devrait être alloué à l'augmentation des personnel·les RASED et à leur budget de fonctionnement (enveloppe kilométrique par exemple). La présence d'une équipe sur le terrain ne remplacera pas non plus les prises en charge directes des élèves par le plateau thérapeutique et éducatif d'un Etablissement et Services Médicaux-Sociaux.

Dans le Jura

Comme nous vous l'avions annoncé dans nos précédentes publications, le SNUipp 39 a, depuis la rentrée 2020 constitué une commission école inclusive, mené une enquête de terrain et fait remonter à l'administration ces nombreux points brûlants.

Suite à une audience en début d'année, l'administration avait promis un Groupe de travail, promesse non tenue à ce jour. Nos nombreuses relances sont restées lettres mortes. Pourtant, sur le terrain les difficultés se sont accrues, et la colère gronde chez tous les personnels concernés, les EMAS se mettent en place, les dossiers se perdent à la MDPH, les ULIS explosent, des départs en CAPPEI sont refusés, les RASED sont réorganisés sans concertation, les AESH sont maintenues dans leur précarité…

Dès septembre nous relancerons l'administration et nous tenons prêts à nous mobiliser, à alerter la presse, contre ce mépris, pour le respect des élèves et des personnels de l'Education Nationale.

Mallorie Cousson, Annick Fromont, et Patricia Ganneval

Conseil de formation, Plan de formation

Encore une louche de mépris

Nous avions quitté le dernier conseil de formation avec la promesse d'un nouveau conseil, prenant en compte nos « remontées du terrain » afin de bâtir le prochain PAF. Ce conseil aura bien lieu le 9 septembre, mais le PAF sera déjà ouvert et opérationnel depuis fin août, sans que les représentant·es du personnel aient été consulté·es. Blanquerator en a décidé ainsi. L'urgence étant la mise en place pour tous des stages « valeurs de la république ». Si on nous avait en effet consulté·es, nous n'aurions sans doute pas perçu la même urgence !!!

Alors que des départs en formation CAPPEI n'ont pas eu lieu faute de budget, alors que les besoins en formation sur le climat scolaire, les élèves à besoin particuliers, les gestes de premiers secours, les dispositifs d'aide à l'enfance et d'aide médicosociale… paraissent essentiels (d'autant plus dans la période que nous traversons), l'urgence est donc de former à éduquer aux valeurs de la République...

De la part d'un ministre qui considère que l'enseignement est gangréné par « l'islamo-gauchisme », cette offensive républicaine mode « valeurs actuelles » est une façon de donner des gages à son camp conservateur. Il pointe les enseignant·es comme responsables d'une pseudo dérive de la société et masque son inaptitude à prendre en compte les difficultés criantes de l'éducation nationale.

Sur ce sujet, nous nous adresserons au responsable de la formation continue et proposerons des consignes quant à la participation à ces stages.

Annick Fromont et Séverine Duparet

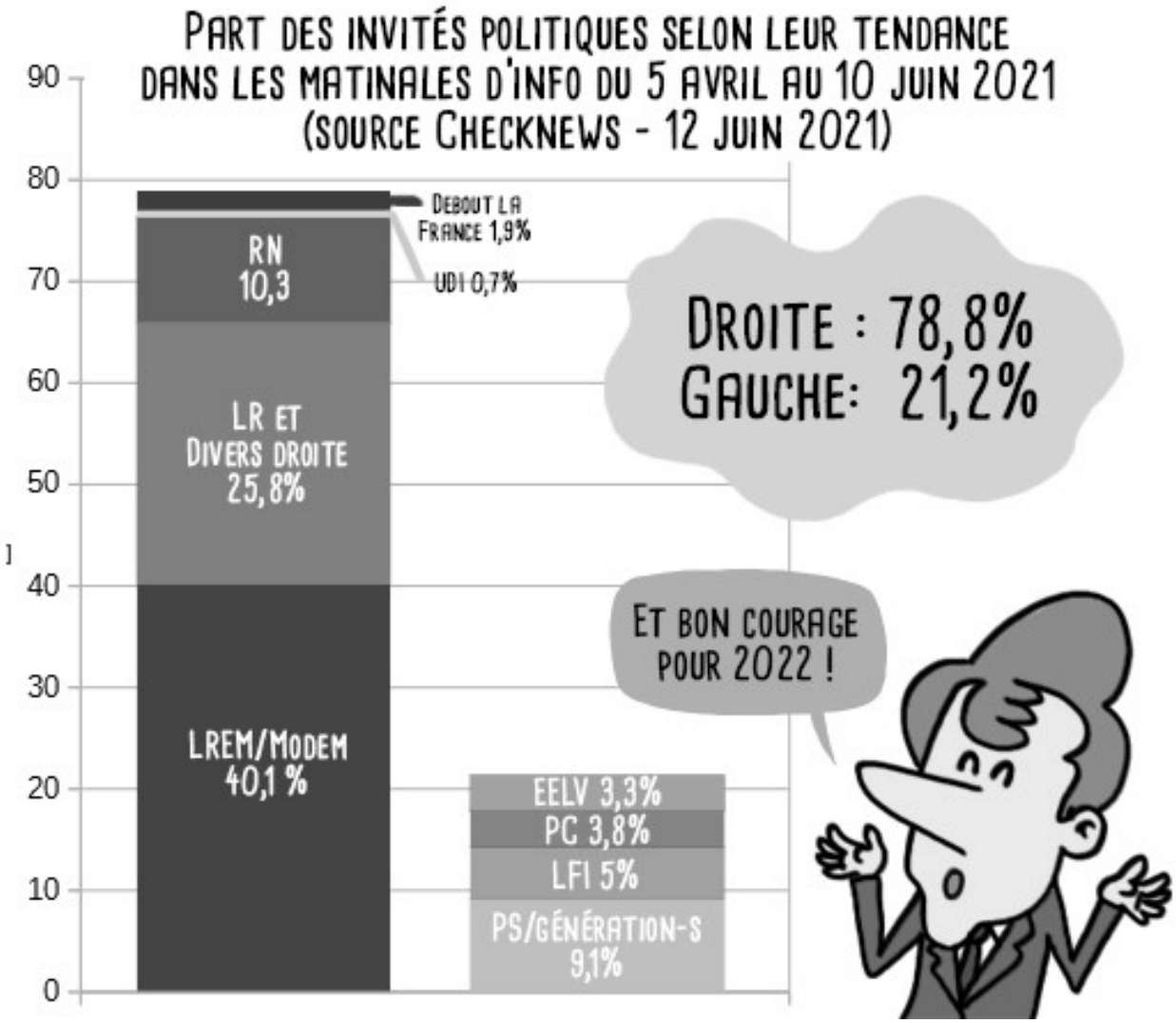

Nous mobiliser : une urgence !

Les discours catastrophistes et récurrents d'une partie des milieux économique et politique , et de certains médias concernant la dette de l'état ainsi que le déficit public conduisent à imposer au sein de la population l'idée que les missions de service public sont un « coût insupportable » pour les citoyens. L'Éducation Nationale, n'échappe pas à ce matraquage médiatique. Pourtant, nous, enseignant·es du premier degré, AESH, PsyEN, constatons au jour le jour toutes les difficultés d'exercer notre métier. Soyons confiant.es en nos constats : le manque de moyens est réel, criant et nous empêche d'effectuer convenablement nos missions. Attardons nous ici sur 3 points du désastre dans lequel nous plongent les politiques menées ces 30 dernières années, très bien orchestrées en ce moment Blanquer.

D'un point de vue économique tout d'abord. En 1997, 7,7% du PIB étaient consacrés à l'Education Nationale. En 2019, cette part chute de plus d'un point à 6,6% du PIB. Pour mettre en perspective ces chiffres, ces 1,1% de PIB perdus dans le budget de l'éducation nationale correspondent à 25,5 Milliards d'euros, ou plus concrètement encore à 500 000 postes d'agent·es (enseignant.es, PsyEN...).

En comparaison avec l'international, les investissements dans l'école primaire sont en net retard par rapport aux pays de l'OCDE (-14% en 2015 tout de même !)

De ce manque d'ambition dans les investissements pour l'éducation et pour la jeunesse, découlent forcément des conditions de travail inadmissibles pour les élèves et les enseignant·es français·es.

En témoigne notamment le nombre d'élèves par classe en école primaire qui explose en France, comparé à d'autres pays de l'OCDE.

Nombre moyen d'élèves par enseignant en 2017

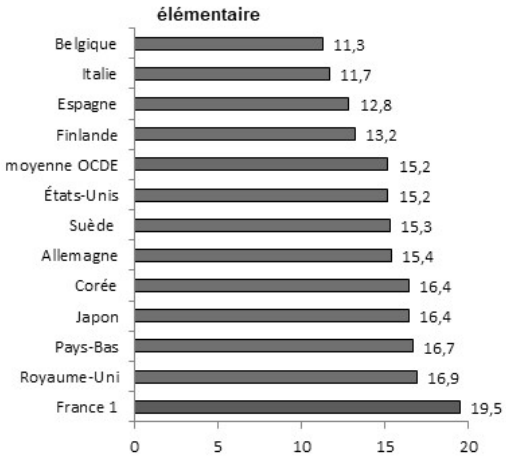

Nous pouvons énumérer d'innombrables écueils nous empêchant d'effectuer nos missions d'enseignement convenablement. L'enjeu, dans les semaines et mois à venir sera donc que l'on prenne conscience individuellement et collectivement de deux choses : d'une part, revoir les moyens de l'école primaire à la hausse (« un plan d'urgence pour l'école ») n'est aucunement une utopie au regard de ce qu'arrivent à faire les autres pays de l'OCDE. D'autre part nous ne pourrons faire infléchir les politiques actuelles de réduction de budget menées par Blanquer que grâce à un mouvement massif et collectif des tou·tes les enseignant·es. La grève du 23 septembre doit constituer un moment important dans notre lutte et dans nos revendications.

Théo Pellegrini et Séverine Rivier

Se syndiquer pour résister

Un syndicalisme fort en nombre d'adhérents est nécessaire dans les combats collectifs que nous menons et que nous aurons à mener dans les mois à venir.

Cet acte militant est important : le syndicat ne vit que par les cotisations de ses adhérent·es. Aux côtés et à l'écoute des collègues, le SNUipp-FSU se bat tout au long de l'année scolaire, pour une école ambitieuse pour la réussite de tous·tes les élèves et pour faire avancer les droits des personnel·les. Afin de peser plus fort face à l'administration et au ministre, de garantir notre indépendance, d'avoir du temps de décharge pour les militant·es et de financer nos publications, nos stages, le SNUipp-FSU et tous·tes les militant·es déjà syndiqué·es ont besoin de vous tous·tes : **syndiquez-vous !**

Les collègues syndiqué·es donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU les moyens de s'adresser à tous·tes, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

Tenir informé l'ensemble des personnels, défendre et faire valoir les droits des collègues, agir pour la défense et la transformation de l'école et du Service Public d'Éducation, telles sont les orientations du SNUipp-FSU.

Enfin, partager les idées, les analyses du SNUipp-FSU, c'est :

- Travailler les contenus en considérant les enseignant·es comme des concepteurs·trices et non comme de simples exécutant·es.
- Revendiquer et construire ensemble des consignes syndicales indépendamment de tout parti politique ou du pouvoir en place.
- Savoir quand il faut dire non, s'en expliquer et proposer des alternatives plus justes, équitables, pour tous·tes.

Plus nombreuses et nombreux nous serons plus fort.es !!!!

Le SNUipp-FSU du Jura, mais comment ça marche ?

Comment joindre les militants du SNUipp-FSU du Jura ?

Le SNUipp et la FSU du Jura comptent sur des enseignant-es militant-es pour faire vivre la section départementale.

Aucun.e d'entre nous n'est permanent.e déchargé.e à temps plein. Cette règle interne, nous y tenons car il est important de rester au contact de notre métier et de nos collègues. C'est dans nos écoles et dans le militantisme et grâce aux cotisations des syndiqué-es que nous pouvons être disponibles pour vous.

Vos représentant-es premier degré SNUipp dans les instances

✧**CAPD (droits des personnels)** : Yannick BLANCHARD, Mallorie COUSSON, Lionel METEAU, Patricia GANNEVAL, Séverine RIVIER, Patricia PERTOLDI

✧ **CTSD (carte scolaire) et CDEN (organisation territoriale de l'école) :** Séverine DUPARET, Frédérique BLANC, Mallorie COUSSON, Annick FROMONT, Patricia GANNEVAL

✧**CHSCT (santé, conditions de travail) :** Séverine RIVIER (Secrétaire CHSCT du Jura), Annick FROMONT, Théo PELLEGRINI, Fabrice BILLOT MOREL

✧**Conseil de formation**: Séverine DUPARET, Annick FROMONT, Patricia GANNEVAL, Mallorie COUSSON

✧**Commission postes adaptés et commission de réforme:** Mallorie COUSSON, Séverine RIVIER

-

Permanences au local :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, et **le mercredi** de 8h30 à 12h.

À noter une fois par semaine, un après-midi de permanence sera assuré par une collègue AESH.

Par mail : **snu39@snuipp.fr**

Par téléphone : **03 84 47 12 64 /** Sur le portable **: 06 82 94 52 77**

Facebook **: SNUipp-FSU39**

Où nous trouver ?

Au local du SNUipp-FSU, au deuxième étage

de la Maison des syndicats,

76 rue Saint Désiré

39 000 Lons le Saunier

Se syndiquer au SNUipp : une vraie bonne idée !

http://39.snuipp.fr/spip.php?

A l'INSPE de Lons tous les jeudis et vendredis midi

Réunions syndicales du 9 au 14 septembre

Les militant.es du SNUipp organisent des réunions d'infos syndicales sur différents sites du département.
Infos de rentrée, mobilisation à venir, évaluations, consignes, réunions de parents, stages syndicaux… Nous aborderons ensemble ces sujets d'actualité et échangerons sur comment construire ensemble la mobilisation du 23 septembre.

Les RIS du SNUipp sont déductibles des heures d'animation pédagogique.

- **Dole École Pointelin**
- **Lons le Saunier Maison des syndicats**

Jeudi 9 septembre à partir de 17h

- **Secteur Champagnole (lieu à définir)**

Lundi 13 septembre à partir de 17h

- **École de Commenailles**
- **École du Truchet de St Claude**
- **Secteur Petite Montagne (lieu à définir)**

Mardi 14 septembre à partir de 17h

SNUipp

Syndicat **N**ational **U**nitaire des **I**nstituteurs **P**.E. et **P**.E.G.C.
76 rue St désiré 39000 Lons le Saunier
Tel :03 84 47 12 64 Mobile : 06 82945277
Courriel : snu39@snuipp.fr Site internet : http://39.snuipp.fr

SNUipp-FSU

La Voix du Syndicat

Trimestriel - Directeur de publication :
M. COUSSON, 45 rue de Corcelles 39140 ARLAY
Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.